

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 16 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize du mois de juillet, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Claude COLLOMB-PATTON.

Étaient présents : Mme Catherine MANIGLIER, M. Grégory BAERT, Mme Brigitte VULLIET, M. Serge HUDRY, Mme Stéphanie POIRIER, M. Jean-Marc ALEMANY, Mme Christine RUFFON, Maires-Adjoints,

Mme Nicole LAURIA, MM. Éric POLLET, Patrice GURRET, Jérôme AGNELLET, Mme Sandrine CRESPIER, M. Nicolas MORDRET, Mme Brigitte VACHERAND-DENAND, M. Stéphane BRUGÈRE, Mmes Gaëlle TAGLIABUE, Leslie BIBOLLET, Ghislaine AVRILLON dit-à-JEAN ANTOINE, MM. Cédric MAUDUIT, Lionel QUETANT, Conseillers municipaux.

Avaient donné procuration : M. Sébastien CHALLAMEL, Maire-Adjoint,

M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Odile PRIOLET, M. José BARRADAS, Mme Gaëlle GUEBEY, M. Rémi FRADIN, Mme Gaëlle VERJUS, Conseillers municipaux.

Était absente : Mme Floriane BERTEZ, Conseillère municipale.

Date de la convocation :	9 juillet 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	29
Présents et représentés :	28

Secrétaire : Mme Leslie BIBOLLET, Conseillère municipale déléguée, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2026/109 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - COMPLÉMENT N° 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7 relatifs aux compétences du Conseil municipal et à l'attribution de subventions ;

Considérant le courrier en date du 1^{er} juin 2026 adressé par l'association Thônes Natation, sollicitant le soutien de la commune dans le cadre de l'organisation du 60^{ème} anniversaire du club ;

Considérant qu'une manifestation spécifique sera organisée à cette occasion et que cette dépense présente un caractère exceptionnel ;

Considérant l'intérêt local de cette manifestation, contribuant à l'animation sportive et associative de la commune ;

Considérant l'avis favorable de la Municipalité ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 400€ à l'association Thônes Natation pour l'organisation du 60^{ème} anniversaire du club.
- **IMPUTE** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget communal.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à procéder au versement de cette subvention sous réserve de la réalisation de la manifestation.

.../...

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 24/07/2026

ID : 074-217402809-20260716-CM26109-DE

S²LOW

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

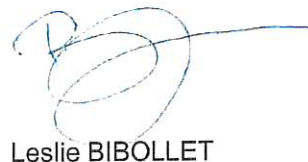
THÔNES, le 17 juillet 2026

Le Maire,


Claude COLLOMB-PATTON

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance


Leslie BIBOLLET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **23 JUIL. 2026** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **24 JUIL. 2026**

THÔNES, le **24 JUIL. 2026**

Le Maire,


Claude COLLOMB-PATTON